



Les aires protégées
au Québec :

Un héritage pour la vie

Réserve écologique du Mont-Gosford



PLAN DE CONSERVATION

Québec 

Équipe de réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs

Rédaction : Guy Paré, Gildo Lavoie

Révision : Réal Carpentier, Andrée Giroux

Cartographie : Yves Lachance

Édition : Yves Lachance

Crédits photographiques :

Réal Carpentier, MDDEFP : photos 1 et 2

Christian Savard : photo 3

Référence bibliographique :

Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Réserve écologique du Mont-Gosford, Plan de conservation, 2013. 10 p.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. TOPONYME OFFICIEL	4
2. PLAN ET DESCRIPTION	4
2.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE, LIMITES ET DIMENSIONS	4
2.2. PORTRAIT ÉCOLOGIQUE	6
2.2.1. <i>Éléments représentatifs</i>	6
2.2.2. <i>Éléments remarquables</i>	8
2.3. OCCUPATION ET UTILISATION DU TERRITOIRE	8
3. STATUT DE PROTECTION	8
4. RÉGIME DES ACTIVITÉS INTERDITES ET PERMISES	9
5. RÔLE DU MINISTRE.....	10
6. BIBLIOGRAPHIE	10

1. Toponyme officiel

Toponyme officiel : Réserve écologique du Mont-Gosford. Cette appellation fait référence au mont Gosford où est localisée la réserve écologique.

2. Plan et description

2.1. Situation géographique, limites et dimensions

La réserve écologique du Mont-Gosford est située dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, municipalité régionale de comté (MRC) du Granit (figure 1). D'une superficie d'environ 306,78 ha, elle couvre principalement les versants nord et ouest du massif du mont Gosford, du sommet culminant à environ 1183 m jusqu'à l'altitude approximative de 720 m (figure 2).

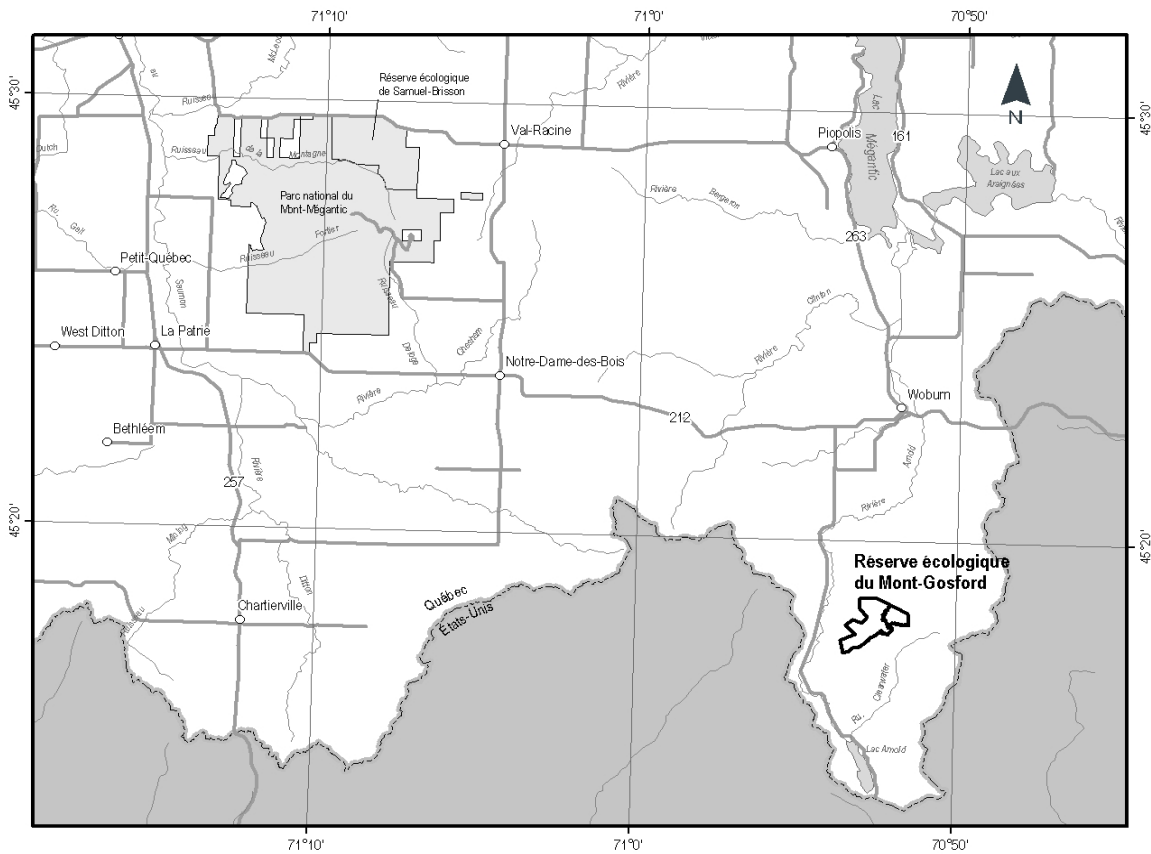


Figure 1. Localisation de la réserve écologique du Mont-Gosford

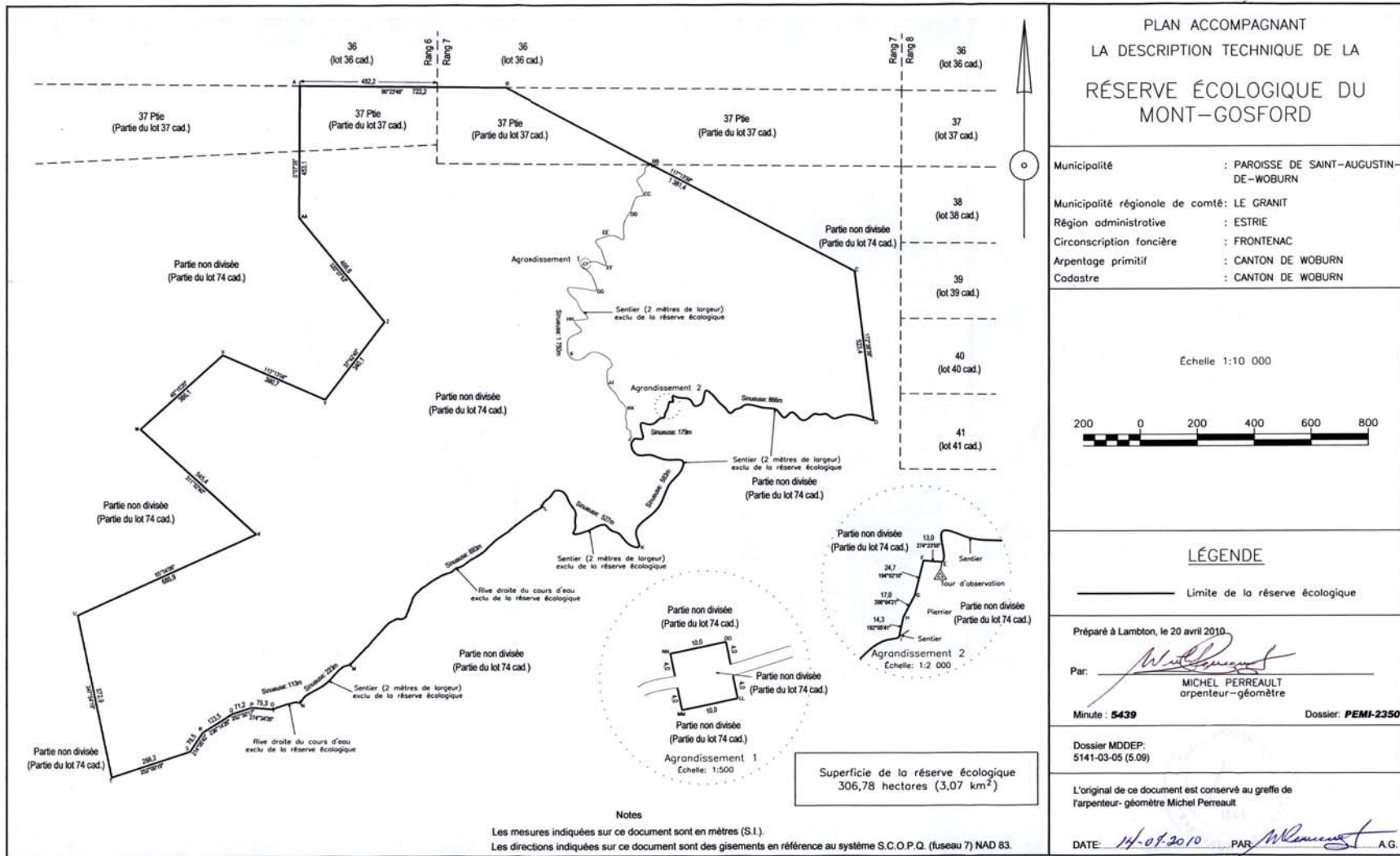


Figure 2. Plan de la réserve écologique du Mont-Gosford

2.2. Portrait écologique

La réserve écologique du Mont-Gosford renferme plusieurs éléments représentatifs et exceptionnels du territoire où elle se situe.

2.2.1. Éléments représentatifs

Cadre écologique de référence : La réserve écologique du Mont-Gosford constitue un échantillon caractéristique de la partie supérieure des hauts sommets qui circonscrivent la région naturelle des Montagnes Blanches, l'une des cinq régions de la province naturelle des Appalaches septentrionales (Cadre écologique de référence du Québec). Celle-ci se prolonge dans la portion étasunienne voisine.

Relief et Géologie : Le mont Gosford est le plus haut sommet du sud du Québec et le 7^e au Québec. En raison du relief, les sols sont très minces et formés de till. La géologie du mont et du territoire environnant est unique en Estrie. Le territoire fait partie du massif des Chain Lakes, un bloc supracrustal qui a longtemps constitué un élément énigmatique de l'orogénèse des Appalaches. Le massif est surtout constitué de métasédiments et d'un peu de roches métavolcaniques. Au Paléozoïque, entre 685 et 483 millions d'années environ, des sédiments se sont déposés dans un bassin avant-arc sur la rive occidentale de l'océan Iapetus. Autour de 470 millions d'années, des intrusions de magmas reliés à la formation de l'arc ont provoqué la fusion partielle des sédiments et leur transformation en diatexite. D'un point de vue physiographique, le massif des Chain Lakes s'inscrit dans la continuité des montagnes Blanches du New Hampshire et du Maine.



Photo 1 : Pierrier au sommet du mont Gosford, formé par l'altération de la roche en place.

Végétation : La réserve écologique est comprise dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (ministère des Ressources naturelles (MRN)). Cependant, en raison de sa position en haute altitude, soit au-dessus de 720 m, la végétation, essentiellement coniférienne, s'apparente plutôt à celle de domaines bioclimatiques plus nordiques. En fait, seuls les derniers étages de végétation du mont Gosford sont représentés dans la réserve écologique. Dans la partie la plus haute, soit à partir de 950 m, croît la sapinière de sapin baumier à oxalide des montagnes alors que les hauts versants et les fortes pentes (50 % de déclinaison et plus) sont occupés par la sapinière de sapin baumier à épinette rouge montagnarde. Quasiment absente des Laurentides et de la Gaspésie, cette dernière constitue un groupement caractéristique des sapinières d'altitude de la portion américaine des Appalaches. Plus bas, se trouvent la sapinière de sapin baumier à bouleau blanc et la bétulaie de bouleau blanc à sapin baumier. Ces différents types forestiers sont représentatifs des hauts sommets de la région.



Photo 2 : Tapis d'oxalides des montagnes.

2.2.2. Éléments remarquables

Les types forestiers représentatifs associés à la réserve écologique du Mont-Gosford présentent aussi un caractère remarquable. En effet, la sapinière de sapin à oxalide des montagnes et celle à épinette rouge montagnarde sont rares au Québec tandis que la sapinière à bouleau blanc et la bétulaie de bouleau blanc à sapin sont rares à l'échelle régionale.

La réserve écologique constitue l'une des rares aires de nidification répertoriées dans le sud du Québec pour certains oiseaux caractéristiques de la forêt boréale tels que le tétras du Canada, le mésangeai du Canada, le bruant fauve et la paruline rayée. La grive de Bicknell, un oiseau désigné vulnérable au Québec et considéré menacé au Canada, niche également dans la réserve écologique.



Photo 3. La grive de Bicknell.

Il n'y a pas de site archéologique répertorié mais un potentiel existe puisqu'il y en a d'identifiés à proximité.

2.3. Occupation et utilisation du territoire

Le territoire est de tenure publique. Il est entouré par la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford. Les limites de la ZEC, d'une convention d'aménagement forestier et d'un terrain de piégeage ont été modifiées pour permettre la création de la réserve écologique. Un sentier de randonnée pédestre, d'une largeur de deux mètres, traverse la réserve écologique mais en est exclu.

3. Statut de protection

Une étude de maîtrise réalisée au mont Gosford vers le milieu des années 1990 a mis en évidence la pertinence d'y constituer une réserve écologique en vue de la protection de peuplements résineux typiques des hauts sommets des Appalaches et rares au Québec et dans la région. Elle s'apparente à la réserve écologique Samuel-Brisson située à proximité et caractérisée par les mêmes groupements forestiers. Cependant, compte tenu de la

rareté de ces derniers, de leur faible superficie et de leur fragilité, leur protection par la réserve écologique du Mont-Gosford s'avère complémentaire. Par ailleurs, la réserve écologique Samuel-Brisson est située dans une autre province naturelle (Plateau d'Estrie-Beauce) et sa nature géologique diffère complètement : c'est une intrusion qui fait partie des collines Montérégiennes. La réserve écologique du Mont-Gosford est actuellement la seule réserve écologique de la province naturelle des Montagnes Blanches.

La réserve écologique se situe sur la partie sommitale du mont et sa face nord. Le contour a été ajusté pour mieux couvrir la délimitation des peuplements forestiers rares cartographiés par le MRN et reconnus par ce ministère comme écosystèmes forestiers exceptionnels.

4. Régime des activités interdites et permises

Les activités interdites dans la réserve écologique sont les suivantes :

- l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1);
- l'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- les activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage;
- l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- la chasse, le piégeage, la pêche, les travaux de terrassement ou de construction, les activités agricoles, industrielles ou commerciales ainsi que généralement toute activité de nature à modifier l'état ou l'aspect des écosystèmes.

De plus, sauf pour une inspection ou pour l'exercice d'une activité autorisée en vertu de la loi, il est également interdit de se trouver dans la réserve écologique.

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01) prescrit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peut autoriser, par

écrit et aux conditions qu'il détermine, toute activité liée à la poursuite des fins d'une réserve écologique ou à la gestion de celle-ci.

5. Rôle du ministre

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est responsable de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel; il est ainsi responsable de la gestion de la réserve écologique. Il assure donc le contrôle et le suivi des mesures prévues par cette loi quant au régime des activités. De plus, le ministre détient l'autorité sur ces terres qui font partie du domaine de l'État.

6. Bibliographie

Gaudard, S. 2008. Esquisse géologique de la réserve écologique projetée du Mont Gosford et du Mont Marbre. Partie 1 : Mont Gosford, 17 p.

Li, T. et J.-P. Ducruc. 2000. [Les provinces naturelles du Québec : Niveau I du cadre écologique de référence du Québec](#). Les Publications du Québec, 81 p.

MRN. Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec. Fiche descriptive, Grive de Bicknell.

[<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=84>].

MRN. Zones de végétation et domaines bioclimatiques.

[<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>]

Perreault, M. 2010. Description technique et plan, minute 5439.